Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	26-3112-5	**Numéro de version:**	15.00
Date de révision:	20/08/2026	**Annule et remplace la version du :**	09/09/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M(TM) Encre Piezo Jet d'encre 8814 UV Jaune

Numéros d'identification de produit
75-0301-5342-5 75-0301-8168-1

7000030855 7000030875

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Encre.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.
Un mélange similaire a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Carcinogénicité, Catégorie 1B - Carc. 1B; H350
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410
Très persistant, Très mobile - vPvM ; EUH451

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	227-561-6	10 - 30
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	249-707-8	10 - 30
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	219-268-7	10 - 19
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3		< 10
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	235-921-9	5 - 8
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	3 - 7
Benzophénone	119-61-9	204-337-6	3 - 7
Mélamine	108-78-1	203-615-4	1 - 5
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	270-944-8	1 - 5

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

20% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 21% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8	10 - 30	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Skin Sens. 1B, H317
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	(N° CAS) 5888-33-5 (N° CE) 227-561-6	10 - 30	Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	(N° CAS) 2399-48-6 (N° CE) 219-268-7	10 - 19	Tox. aquatique chronique 2, H411 EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314

			Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Df
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1- (isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	(N° CAS) 72162-39-1	7 - 13	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	(N° CAS) 67906-98-3	< 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317
Diacrylate d'hexaméthylène	(N° CAS) 13048-33-4 (N° CE) 235-921-9	5 - 8	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Nota D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	(N° CAS) 75980-60-8 (N° CE) 278-355-8	3 - 7	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Fd Tox. aquatique chronique 2, H411
Benzophénone	(N° CAS) 119-61-9 (N° CE) 204-337-6	3 - 7	Carc. 1B, H350 Tox. aigüe 4, H302 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Mélamine	(N° CAS) 108-78-1 (N° CE) 203-615-4	1 - 5	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 vPvM, EUH451 Repr. 2, H361f
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	(N° CAS) 68511-62-6 (N° CE) 270-944-8	1 - 5	Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351
Polyalkylène imine	Confidentiel	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	< 1,5	Substance non classée comme dangereuse
Camphène	(N° CAS) 79-92-5 (N° CE) 201-234-8	< 0,2	Solide Inflam. 2, H228 Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	**Identifiant(s)**	**Limites de concentration spécifique**
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations

relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Déterminé par le fabricant	VLEP:0.1 ppm(0.64 mg/m3);VLCT:0.3 ppm(1.91 mg/m3)	Sensibilisateur de la peau
Composés de nickel, Ni	68511-62-6	VME Suisse	VLEP (en tant que Ni, fraction respirable) (8 heures) : 0,01	Cancérigène catégorie 1A, sensibilisateur

			mg/m3 ; VLEP (en tant que Ni, fraction inhalable) (8 heures) : 0,05 mg/m3	
Camphène	79-92-5	VME Suisse	VLEP(8 h):112 mg/m3(20 ppm); VLCT (15min.): 224 mg/m3(40 ppm)	Sensibilisateur, la peau

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Composés de nickel	68511-62-6	Suisse VBT valeurs	Nickel	Créatinine dans les urines	b-c	6 ug/g	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
b-c: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Utilisateur	Cutanées, l'exposition à long terme (24 heures), des effets systémiques	0,1 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Utilisateur	Inhalation, Exposition long terme (24 heures), effets systémiques	5 mg/m3
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Utilisateur	Orale, exposition long terme (24 heures), effets systémiques	3 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets locaux	0,0625 mg/cm2
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	0,2 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	21 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Sol agricole	0,0117 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	moyenne de l'air	3 mg/m3
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Eau	0,00065 mg/l
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Sédiments de l'eau	0,101 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Prairie	0,0117 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Rejets intermittants dans l'eau	0,006 mg/l
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Eau de mer	,00007 mg/l
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Sédiments de l'eau de mer	0,002 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle	3M évaluation	Usine de traitement des eaux d'égout	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Appareil de protection respiratoire demi-masque ou à masque complet à épuration d'air adapté aux vapeurs organiques et aux particules, y compris les brouillards d'hydrocarbures
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 : Filtre types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Modérée d'acide
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	> 93,3 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	> 93,3 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	12,5 mm²/s
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,04 g/ml
Densité relative	1,04 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	> 1 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire. (En cas d'épuisement de l'inhibiteur ou d'exposition à la chaleur)

10.4. Conditions à éviter:
La lumière.

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Effets gastrointestinaux : les symptômes peuvent inclure une douleur vive à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements, de la diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets sur les reins et la vessie : les symptômes peuvent inclure des modifications de la quantité d'urine, des douleurs abdominales ou dans le bas du dos, une augmentation du taux de protéines dans les urines, une augmentation du taux d'urée dans le sang, du sang dans les urines et une miction douloureuse. Effets sur la peau : les symptômes peuvent inclure rougeur, démangeaison, acné, bosse sur la peau.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Rat	LD50 882 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Rat	LD50 4 350 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Lapin	LD50 3 636 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Benzophénone	Cutané	Lapin	LD50 3 535 mg/kg
Benzophénone	Ingestion	Rat	LD50 1 900 mg/kg
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,222 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Mélamine	Cutané	Lapin	LD50 > 1 000 mg/kg
Mélamine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,19 mg/l
Mélamine	Ingestion	Rat	LD50 3 161 mg/kg
Camphène	Cutané	Lapin	LD50 > 2 500 mg/kg
Camphène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Produit	Jugement professionnel	Irritant
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate d'isooctyle	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Irritation minimale.
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Irritant
Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Benzophénone	Lapin	Aucune irritation significative
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Lapin	Aucune irritation significative

Mélamine	Lapin	Aucune irritation significative
Camphène	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate d'isooctyle	Risques pour la santé similaires	Moyennement irritant
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Moyennement irritant
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant sévère
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Irritant sévère
Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant modéré
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Benzophénone	Lapin	Moyennement irritant
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Lapin	Aucune irritation significative
Mélamine	Lapin	Aucune irritation significative
Camphène	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Jugement professionnel	Sensibilisant
Acrylate d'isooctyle	Souris	Sensibilisant
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Homme et animal	Sensibilisant
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Sensibilisant
Diacrylate d'hexaméthylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Souris	Sensibilisant
Benzophénone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Composants similaires	Sensibilisant
Mélamine	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	In vitro	Non mutagène
Acrylate d'isooctyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	In vitro	Non mutagène
Diacrylate d'hexaméthylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	In vitro	Non mutagène
Benzophénone	In vitro	Non mutagène
Benzophénone	In vivo	Non mutagène
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	In vitro	Non mutagène
Mélamine	In vitro	Non mutagène
Mélamine	In vivo	Non mutagène
Camphène	In vitro	Non mutagène
Camphène	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Benzophénone	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Benzophénone	Ingestion	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Non spécifié	Composants similaires	Cancérogène
Mélamine	Ingestion	Multiples espèces animales.	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Cutané	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 35 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de exo-1,7,7-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL 100	Avant

triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle		développement		mg/kg/jour	l'accouplement - Lactation
Diacrylate d'hexaméthylène	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	85 jours
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	2 génération
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 80 mg/kg/jour	2 génération
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 25 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Mélamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 227 mg/kg/jour	2 génération
Mélamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 060 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Mélamine	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 89 mg/kg/jour	2 génération
Camphène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Acrylate d'isooctyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg	
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Diacrylate d'hexaméthylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Camphène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaire	NOAEL Non disponible	

				s		

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accoupleme nt et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Système endocrine \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	la peau	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	LOAEL 70 mg/kg/jour	80 semaines
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	la peau \| sang \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Benzophénone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 75 mg/kg/jour	14 semaines
Benzophénone	Ingestion	Coeur \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système endocrine \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 850 mg/kg/jour	14 semaines
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Mélamine	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 44,6 mg/kg/jour	90 jours
Mélamine	Ingestion	Coeur \| la peau \|	Non-classifié	Rat	NOAEL	90 jours

		Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| Système respiratoire			1 400 mg/kg/jour	
Camphène	Ingestion	Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,98 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,704 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,405 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,092 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,535 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	0,67 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,4 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,065 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l

Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	263,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,92 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	37,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	7,32 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	2,48 mg/l
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) - 1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	2,33 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	0,38 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,7 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,9 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	39 jours	NOEC	0,072 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,14 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	270 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	>1 000 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1,4 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>2,01 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,53 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	1,56 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	10,89 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,5 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	6,8 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Vairon de Fathead	Expérimental	7 jours	NOEC	2,1 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 mg/l

Benzophénone	119-61-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,2 mg/l
Mélamine	108-78-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	325 mg/l
Mélamine	108-78-1	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>3 000 mg/l
Mélamine	108-78-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	48 mg/l
Mélamine	108-78-1	Vairon de Fathead	Expérimental	36 jours	NOEC	5,1 mg/l
Mélamine	108-78-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	98 mg/l
Mélamine	108-78-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	11 mg/l
Mélamine	108-78-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	>1 992 mg/l
Mélamine	108-78-1	Bactéries	Expérimental	30 minutes	EC50	>10 000 mg/l
Mélamine	108-78-1	Orge	Expérimental	4 jours	EC50	530 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Poisson zèbre	Point final non atteint	96 heures	LC50	>100 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	5 180 mg/l
Camphène	79-92-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	490,3 mg/l
Camphène	79-92-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	1,75 mg/l
Camphène	79-92-5	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	1,9 mg/l
Camphène	79-92-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,72 mg/l
Camphène	79-92-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,72 mg/l
Camphène	79-92-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,07 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-	5888-33-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	57 % Evolution de	OCDE 310 CO2 Headspace

2-yle					CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	93 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77.7 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.81	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	60-70 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1 jours (t 1/2)	Episuite™
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	≤10 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Benzophénone	119-61-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	66-84 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Mélamine	108-78-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Mélamine	108-78-1	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	0 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Mélamine	108-78-1	Expérimental similaire à l'OCDE 305		Période demivie (t 1/2)	2-3 Années (t 1/2)	
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Camphène	79-92-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	2 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Camphène	79-92-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.2 heures (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s	Type de test	Durée	Type d'étude	Test	Protocole

	)				résultat	
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue BCF - Poisson	56 heures	Facteur de bioaccumulation	37	OECD305-Bioconcentration
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.52	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	120-940	Catalogic™
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.6	
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.81	
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤40	
Benzophénone	119-61-9	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<12	
Mélamine	108-78-1	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.8	OECD305-Bioconcentration
Mélamine	108-78-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.14	EC A.8 coefficient de partage
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Camphène	79-92-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	606-1290	OECD305-Bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	5 100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 500 l/kg	
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	29 l/kg	Episuite™
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Benzophénone	119-61-9	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Benzophénone	119-61-9	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Mélamine	108-78-1	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Mélamine	108-78-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Nickel, complexes d'azo-5,5' bis-pyrimidinetrione-2,4,6(1H,3H,5H)	68511-62-6	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Identifiant(s)
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8
Mélamine	108-78-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Encre d'impression UV format professionnel large : Section 16 : Annexe - L'information a été modifiée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.
Description de légende - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau PNEC - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la

matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Acrylate d'isooctyle; EC No. 249-707-8; Identifiant(s) 29590-42-9;
Nom du scénario d'exposition	Encre d'impression UV format professionnel large
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Nettoyage des surfaces par essuyage, brossage. Les opérations d'impression. (PROC 10)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Suspension **Conditions générales d'exploitation** Volume de décharge de station d'épuration: 2 000 000 litres par jour; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; Débit d'eau de la surface réceptrice: 18 000 m³ par jour; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 220 jours / an; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Facteur de dilution d'eau douce locale: 10 ; Facteur de dilution de l'eau de mer locales: 100 ; Procédé partiellement ouvert et partiellement fermé;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; **Environnemental** Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: **Tâche : Vidange des matériaux**; **Santé humaine**; Vêtements de protection - Tablier; **Tâche : Processus en cours**; **Santé humaine**; Processus boîtiers ventilés; **Tâche : Gestion des déchets**; **Environnementale**; Épurateur humide - pour élilmination du gaz; Usine de traitement des eaux usées industrielles;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.;
3. Prévision de l'exposition	

Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch